

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Carte de retrait ou carte bancaire : quelles différences ?

La **carte de retrait** vous permet de retirer de l'argent dans les distributeurs de votre banque. Vous ne pouvez pas faire de paiement avec cette carte. Elle est généralement gratuite.

La **carte bancaire** vous permet de retirer de l'argent dans les distributeurs de toutes les banques. Elle vous permet également d'effectuer des paiements chez les commerçants ou à distance (téléphone et internet). La carte bancaire peut être à débit immédiat, c'est-à-dire que le montant des achats est prélevé immédiatement sur votre compte. Elle peut aussi être à débit différé, c'est-à-dire que le montant total des achats réalisés dans le mois est prélevé sur votre compte en une seule fois et à date fixe.

La carte bancaire est généralement payante. Les tarifs dépendent de la convention de compte.

À savoir

des frais de gestion peuvent être facturés par votre banque si vous retirez de l'argent dans d'autres établissements bancaires.

Moyens de paiement

Carte bancaire

[Délivrance et retrait d'une carte](#)

[Paiement par carte](#)

[Fraude à la carte bancaire](#)

[Vol de sa carte bancaire](#)

[Perte de sa carte bancaire](#)

Chèque

[Paiement par chèque](#)

[Vol d'un chèque ou d'un chéquier](#)

[Perte d'un chèque ou d'un chéquier](#)

[Interdiction d'émettre des chèques](#)

Espèces

[Retrait d'espèces](#)

[Paiement en espèces](#)

Et aussi...

• [Délivrance, renouvellement et retrait d'une carte bancaire](#)

• [Paiement par carte bancaire](#)

• [Fraude à la carte bancaire](#)

Pour en savoir plus

• [Utilisation d'une carte bancaire](#)

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

• [La fraude à la carte bancaire : quelles précautions prendre et comment réagir ?](#)

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

• [Carte de retrait](#)

Source : La finance pour tous

Où s'informer ?

• [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

• [Banque de France Particuliers](#)

Textes de référence

• [Code monétaire et financier : article D312-5](#)

Liste des services bancaires de base



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F24415>